



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 16 avril 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Lors d'un entretien récent, la directrice de l'École nationale pour adultes (ENAD) a affirmé que les capacités de l'ENAD sont insuffisantes pour suffire à la demande. Vu le taux de décrochage au Luxembourg et l'importance de la formation continue, l'ENAD, permettant à de nombreuses personnes d'obtenir une certification et améliorant leur accès au marché du travail, joue un rôle indispensable pour l'éducation nationale et l'égalité des chances à travers l'éducation.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Combien de personnes se sont vues refuser une place à l'ENAD en raison de capacités insuffisantes lors de la rentrée 2023-2024 ?
- Les personnes qui ont été refusées par l'ENAD ont-elles reçu d'autres propositions de voies de d'enseignement ? Dans l'affirmative, quelles étaient les alternatives proposées ?
- Combien de personnes sont inscrites pour l'année scolaire en cours, ventilée par les différentes offres d'enseignement ?
- Combien de personnes ont obtenu un diplôme ou une certification à la fin de l'année scolaire 2022-2023, ventilée par les différentes offres d'enseignement ?
- Monsieur le Ministre peut-il confirmer que le nouveau bâtiment à Beval sera ouvert pour la rentrée 2024-2025 ? Combien de personnes pourront être enseignées sur ce nouveau site ?
- À quel horizon l'implantation de l'ENAD peut être prévue au Kirchberg ?
- Quelles nouvelles formations seront offertes par l'ENAD à partir de la rentrée 2024-2025 ?
- Comment fonctionne actuellement l'encadrement psycho-social des apprenants de l'ENAD, un facteur clé de leur succès ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Francine Closener  
Députée



**Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, Yuriko Backes, à la question parlementaire n° 619 de Madame la Députée Francine Closerer**

**Ad 1)**

Nombre de refus :

Formation initiale	65
CLIIJA (Classe d'intégration de jeunes adultes)	7
DAES (Diplôme d'accès aux études supérieures)	120

Quatre classes de la formation professionnelle de l'agent socio-pédagogique (DC1EDA) ont été accueillies au Centre national de la formation professionnelle continue (CNFPC).

**Ad 2)**

Les dossiers d'inscription sont examinés par la Direction et répartis entre les équipes pédagogiques concernées pour une analyse approfondie ainsi qu'un entretien avec les candidats. S'il s'avère que le projet personnel de l'apprenant ne correspond pas à l'offre de l'ENAD ou que le nombre de places disponibles est insuffisant, des pistes concrètes sont développées pour orienter au mieux les candidats refusés.

**Ad 3)**

669 apprenants sont actuellement inscrits à l'ENAD ; ils se répartissent comme suit :

DAES	161
Éducateur en alternance	136
4C/3CG (section G)	18
4GSO/3GSO (section sciences sociales)	33
5e avancée	38

5e de base	28
COP (classe d'orientation professionnelle)	13
CLIIJA	60
Formation professionnelle	
Cuisinier CCP (Certificat de capacité professionnelle)	9
Cuisinier DAP (Diplôme d'aptitude professionnelle)	8
Agent socio-pédagogique	58
Auxiliaire de vie	81
Electricien	18
Horticulteur-pépiniériste	8

#### **Ad 4)**

Nombre de diplômés à la fin de l'année scolaire 2022-2023 :

- 4 diplômés de fin d'études secondaires classiques
- 42 diplômés d'accès aux études supérieures
- 23 diplômés de fin d'études secondaires générales
- 55 diplômés d'État d'éducateur
- 5 DAP Électricien
- 25 DAP Auxiliaire de vie

#### **Ad 5)**

Le nouveau bâtiment à Belval sera ouvert pour la rentrée 2024-2025 ; il pourra accueillir 580 apprenants.

### **Ad 6)**

L'implantation du futur bâtiment de l'ENAD est prévue dans le quartier du Kuebebiert au Kirchberg. Ce quartier est actuellement à l'étude par le Fonds Kirchberg qui entreprend les différentes démarches afin de rendre le terrain constructible.

Après l'organisation d'une consultation rémunérée visant à élaborer un « schéma d'urbanisation global et intégré », le Fonds Kirchberg se trouve actuellement en échanges réguliers avec la Ville de Luxembourg afin de développer un Plan d'aménagement particulier qui constitue un préalable nécessaire à l'urbanisation du quartier du Kuebebiert. Dans ce contexte, certaines contraintes urbanistiques qui s'appliquent entre autres au projet de l'ENAD doivent encore être définitivement clarifiées.

Ces informations étant nécessaires dans le cadre des travaux de conception du projet d'implantation de l'ENAD au Kirchberg, et sachant qu'ils sont susceptibles d'avoir une influence sur la forme que prendra le futur bâtiment, il est à ce stade prématuré de donner des renseignements précis quant à sa mise en service.

### **Ad 7)**

Nouvelles formations offertes par l'ENAD à partir de la rentrée 2024-2025 :

- Formation DCICA (DAP agent d'inclusion, apprentissage adulte)
- Formation CCSFA (CCP agent d'accompagnement au quotidien, apprentissage adulte)

### **Ad 8)**

L'encadrement psycho-social des apprenants de l'ENAD est orienté sur une approche inclusive. L'ENAD s'engage pour l'inclusion en éducation comme « *processus qui aide à surmonter les obstacles qui limitent la présence, la participation et la réussite d'apprenants* » (UNESCO 2017, p.7).

L'équipe pédagogique et le tutorat (tous les deux inscrits dans la *Loi modifiée du 12 mai 2009 portant création d'une Ecole nationale pour adultes*) sont les premiers outils d'inclusion et les deux piliers d'encadrement principaux à l'ENAD.

Tous les apprenants sont encadrés par des équipes pédagogiques qui s'occupent chacune de la coordination didactique et pédagogique de deux à quatre groupes-classes pour la formation initiale ainsi que de 130 apprenants actuellement en ce qui concerne les formations GEA (éducateur en alternance), DAES et l'apprentissage adulte.

Les équipes pédagogiques de l'ENAD sont pluridisciplinaires : elles se composent d'enseignants et de formateurs, mais aussi d'éducateurs, de psychologues et d'experts du secteur professionnel.

Les membres des équipes pédagogiques se réunissent une fois par semaine afin de faire le point sur l'apprentissage des apprenants tout comme sur l'encadrement psycho-social nécessaire.

En outre, les apprenants ont un tuteur individuel. Pour ce qui est de la formation initiale, ils rencontrent une fois par semaine leur tuteur qui agit comme un « coach personnel ». Ainsi, le tuteur aide l'apprenant à résoudre des problèmes au niveau personnel et scolaire et à développer son autonomie. De plus, le

tutorat permet une mise en évidence des problèmes sociaux et périphériques à la formation qui peuvent influencer sur l'apprentissage. Finalement, le tutorat permet, le cas échéant, une concertation avec les proches de l'apprenant.

Les apprenants des formations GEA, DAES et de l'apprentissage adulte (formation professionnelle) sont également encadrés par une équipe pédagogique. Ils suivent soit un tutorat de groupe (DAES classe préparatoire ; apprentissage adulte de la formation professionnelle), soit ils sont accompagnés par un tuteur qui les accompagne en pratique professionnelle (GEA) ou bien qui accompagne leur travail personnel encadré en classe terminale (DAES).

Les expériences de l'école ont montré que le tutorat est une plus-value pédagogique incontournable au bon développement du parcours scolaire de l'apprenant.

Outre les éducateurs et assistants sociaux faisant partie des équipes pédagogiques, l'encadrement psycho-social à l'ENAD est assuré par un psychologue et une éducatrice graduée spécialisée dans le soutien à l'apprentissage. Ceci s'avère nécessaire puisque bon nombre d'apprenants rencontrent des barrières qui ne peuvent être surmontées par l'équipe pédagogique. Ainsi, les offres et ressources complémentaires suivantes sont proposées :

- aide ponctuelle interne auprès d'une assistante sociale de l'ENAD ;
- dispositif d'inclusion coordonné par la Commission d'inclusion de l'ENAD ;
- ateliers d'apprentissage permettant aux apprenants de développer des stratégies pour mieux apprendre ;
- consultations auprès du psychologue ;
- séances individuelles auprès de l'éducatrice graduée spécialisée ;
- assistance et consultation pour des questions concernant la consommation de stupéfiants ;
- intervention dans le domaine gestion du comportement et expression socio-émotionnelle ;
- assistance concernant le domaine du deuil (y compris la postvention) ;
- gestion du stress et sophrologie.

Luxembourg, le 11 juin 2024

Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH